



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le cinq mars deux mille vingt quatre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés représentés: Catherine VIDAL représentée par Julien BARATAUD – Thierry LANNES représenté par Marcel GUINDRE

Excusés non représentés :

Evelyne LAVENU est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 29 février 2024

**Délibération 04032024**

**Annule et remplace suite erreur matérielle « délibération 02032024 - Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Caisse des Ecoles » transmise le 12.03.2024**  
**Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Caisse des Ecoles**

Après s'être fait rappelé que le budget Caisse des Ecoles est en sommeil depuis le 01 décembre 2022 ;

Après avoir entendu et approuvé le fait qu'aucune écriture comptable n'a eu lieu au cours de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2023 tel que suit :

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

22500 - CDR CHANTEIX

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTER A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	799,01				799,01
<b>TOTAL I</b>	<b>799,01</b>				<b>799,01</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>799,01</b>				<b>799,01</b>



Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Membres présents : 13

Membres absents : 2

Votants : 15

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean MOUZAT



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE et publication ou modification

Publié le 15 mars 2024

Transmis au représentant de l'Etat le 14 mars 2024